

BUDGETS ANNEXES 2017

LE BUDGET DE L'EAU

Les dépenses et recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 74 515 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 261 749 €

A préciser :

Deux opérations conséquentes sont en cours :

Le diagnostic du réseau d'eau (afin de résoudre les fuites sur les réseaux) est réalisé par Artelia et des équipements de surveillance définitifs sont installés par Suez.

La bêche de la vallée aux moines devait être, initialement, remplacée ou réparée. Compte-tenu des contraintes techniques, une nouvelle bêche va être créée à proximité.

Pour ces deux opérations, des subventions sont apportées par l'Agence de l'Eau et le Département.

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les dépenses et recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 292 215 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 348 374 €

A préciser :

Intérêts des prêts pour la station (en exploitation) **16 530 €**

Capital des prêts pour la station (en investissement) **49 340 €**

Puis travaux à finaliser vers l'école Joubert (évitant des nuisances olfactives) et une étude à la station d'épuration concernant des écarts de mesures. Le reste constituant des provisions pour de futures actions.

LE BUDGET SPANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Ce budget est spécifique dans la mesure où il va servir essentiellement à rendre des services aux administrés par la gestion des commandes de vidanges et en tant qu'intermédiaire pour permettre aux propriétaires reconnus prioritaires de réaliser les travaux de conformité pour leur installation en étant aidés par l'Agence de l'Eau et le Département.

Les dépenses et recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 4 600 €

Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 282 478 €

A préciser :

A la fin des travaux de mises en conformité (une soixantaine) :

Les travaux et la maîtrise d'œuvre auront été réglés en totalité sur ce budget.

Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département auront été perçues sur ce budget.

Les propriétaires auront réglé le solde à la Commune sur le budget SPANC.